

LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière)

Paris, 25 janvier, 1879.

A l'Élysée, dit-on, ce ne serait pas sans regret qu'on aurait vu avorter le projet d'interpellation au Sénat. Le maréchal est très ennuyé de la situation de son ministère qu'il sent être à la merci des premiers incidents venus; et comme il parle toujours de hier sort à celui de M. Dufrane, il voudrait être un peu fixé. Dans sa pensée l'interpellation sénatoriale avait consolidé le statu quo et l'aurait tranquilisé pour quelque temps.

On considère généralement comme un piège tendu au ministère les protestations des journaux radicaux affirmant que l'extrême gauche n'accepte jamais les votes de la droite pour renverser M. Dufrane et ses collègues. Il est visible, d'ailleurs, que si le gouvernement tablait sur cette assurance, rien ne pouvait, à un moment donné, empêcher la droite de voter suivant ses préférences, la coalition se ferait dans l'urne avec ou sans le consentement des intransigeants, qui ne manqueraient pas ensuite d'invoquer ce fait, de force majeure.

M. de Marcère aurait fini par comprendre, dit-on, que la présence du citoyen-préfet Dumarest dans le Finistère n'était, plus possible, et il serait décidé à le déplacer sans avancement. Seulement, prévenu à propos, M. Dumarest est accouru à Paris et à Versailles, où il s'est placé sous la protection des députés d'extrême gauche et de leurs journaux. M. de Marcère a été mis en demeure de ne pas toucher à ce vaillant adversaire du parti clérical.

On croit que M. de Marcère s'inclinera. Le départ du prince de Hohenlohe, quoique déguisé sous des prétextes parlementaires, est rapproché du mot prononcé, l'autre jour, par la Gazette de l'Allemagne du Nord, organe au titre de M. de Bismarck: « La République en France deviendra bientôt une question européenne. »

Le ministre des finances a déposé sur le bureau de la Chambre, le projet du budget pour 1880.

Le chiffre des dépenses s'élèvera, en 1880, à 2,755,000,000 francs et dépasse de 50 millions le chiffre de 1879.

La République est, de plus en plus, un gouvernement à bon marché!

On raconte qu'il y a quelques jours, un des régents de la Banque de France se rencontrant, dans un salon, avec M. Denormandie, fit à celui-ci compliment de sa future nomination au gouvernement de la Banque. — « Mais, s'écria M. Denormandie, je suis moins inscrit qu'en fait de banque, je suis d'une incapacité absolue. » Prenez garde, répondit le régent, vous serez nommé certainement, et il ne faut pas dire trop haut que vous n'êtes pas compétent, parce qu'on s'en apercevrait trop vite.

C'est le Conseil de régence de la Banque de France qui s'est opposé à la nomination de M. Calmon comme gouverneur, parce qu'on savait qu'il voulait opérer des modifications considérables dans le personnel de l'établissement.

Quant à la candidature de M. Goussard, conseiller d'Etat, dont il avait été très-sérieusement question, M. Léon Say s'est formellement refusé à signer le décret de nomination, en alléguant que, dans le conseil général du Nord, M. Goussard siégeait parmi les conservateurs.

On croit que l'affaire de la Lanterne va donner lieu à une interpellation, de la part de députés de l'extrême gauche.

La correspondance particulière du Journal de Saint-Quentin, rédigée par un ami des anciens rédacteurs du Petit Parisien, révèle ce détail, que le propriétaire actuel de cette dernière feuille serait tout simplement M. le vicomte Hugo, ancêtre de la Lanterne.

Un farceur s'est amusé hier, à faire courir à la Bourse, le bruit qu'il fallait se hâter de vendre... les billets de la

Feuilleton du Journal de Roubaix du 27 JANVIER 1879.

— 182 —

LES MILLIONS DU TRAPPEUR

GRAND ROMAN D'AVENTURES

PAR LOUIS NOIR

DEUXIÈME ÉPISE

LE ROI DES AVENTURIERS

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE XXXI

Une partie inattendue.

Le temps que M. Balouzet devait passer dans la forêt était relativement court; il ne resta cependant pas un jour entier dans la cabane de Martin.

N'y ennuiai à mourir.

En vain, il chassa avec fureur et succès, mais le gibier ne se faisait pas.

Sa pensée était distraite involontairement; il voyait partout l'image de Juanita; partout il croyait entendre sa voix; partout il se sentait tourné sur le bruit léger d'un oiseau prenant sa volée ou d'un lapin déboussant; il s'imaginait que la jeune fille était derrière lui.

Cette obsession lui fit sorte que M. Balouzet se sentait las de lutter contre elle; il éprouvait une telle tentation de retourner au Jardin des Roses, qu'il prit la résolution de mettre une plus grande distance entre sa personne et lui.

Marcheur infatigable, il se mit en route, gardant une station de chemin de fer et y fit certains détails.

Il comprit ce qui lui restait de temps avant la cérémonie et prit le premier train rapide qui passa; il avait l'intention de ne s'arrêter que juste à la gare où en prenant l'autre train allant en sens inverse, il pouvait revenir à temps pour se marier.

M. Balouzet fut stupéfait du spectacle qui se présenta à ses yeux quand il fut entré dans le rapide.

loterie, attendu que, chaque nuit, il en était tiré un nouveau million.

Et bien, certains détenteurs n'ont pas trouvé le bruit si absurde, car ils ont vendu à force.

DE SAINT-CHÉRON

Bulletin Économique

MACHINE À PEIGNER. — Un nouveau dispositif dans le mécanisme conducteur du peigne « Noble », simplifie de beaucoup la construction de la machine. L'arbre principal de transmission, est placé au-dessous du peigne près du sol, et porte la poulie fixe et la poulie folle, ainsi qu'une roue d'engrenage conique qui s'engrène avec une autre roue conique qui est fixée sur un tourillon ou arbre court placé au-dessus de la machine. Sur le tourillon est également fixée une roue à dents qui, au moyen d'intermédiaires communique le mouvement à la série d'engrenage ordinairement employée pour mouvoir les différentes parties de la machine. Ce dispositif dispense de l'emploi des roues d'engrenage coniques au sommet des deux arbres verticaux qui sont dans les colonnes; ainsi que de l'arbre transversal supérieur, qui a été jusqu'ici, l'arbre principal de transmission. On conserve environ un tiers de la longueur des colonnes, et sur les arbres verticaux sont placées des roues à main avec les quelles l'ouvrier peut tourner le peigne quand il est nécessaire; mais que le peigne est en marche, il n'y a aucun effort de torsion des arbres verticaux, et conséquemment toute vibration ou perte de force motrice venant de cette partie est empêchée. Les rouleaux à plaques sont conduits par un des arbres verticaux, et par conséquent par des roues d'engrenage coniques dont l'une d'entre elles est montée sur le sommet du cylindre déchargeur et l'autre à la partie inférieure du rouleau à plaque. Les avantages dérivés de ce dispositif sont nombreux: 1° une grande partie du mécanisme, qui se trouvait jusqu'à présent fixé sur le côté supérieur du cercle du peigne, ou devient inutile, ou se trouve placé au-dessous; 2° les parties qui restent peuvent être réduites de moitié; 3° les engrenages et les roues à poignée sont maintenant placés beaucoup plus près du contrôle de l'ouvrier; 4° certaines parties de la machine qui demandent à être examinées souvent sont placées plus facilement pour être inspectées; 5° les cercles sont rapidement changés; et 6° quand la machine est placée à un étage supérieur, elle peut être mise par la transmission de l'étage inférieur; de cette façon un arbre spécial n'est plus nécessaire.

PERFECTIONNEMENT DANS LES MÉTIERS À TISSER. — Ce perfectionnement consiste dans une modification du pas, afin que les étoffes ordinaires et celles à disposition puissent être facilement tissées. Cette amélioration porte sur les pédales, qui sont disposées de telle façon que leur action puisse être renversée, volontairement, par un mécanisme en sens inverse, et peuvent lasser sur leurs axes; l'un d'eux porte un goupillon qui fait marcher une roue-étoile elle-même par communication convenable donne le mouvement dans le sens voulu au haut volant de la machine. À cet effet, les goupillons, on emploie une chaîne (pareille à celles dont on se sert pour élever les boîtes à navettes) qui est mise au moyen de leviers convenables, et régularise le mouvement de la chaîne. À cet effet, les goupillons, on emploie une chaîne (pareille à celles dont on se sert pour élever les boîtes à navettes) qui est mise au moyen de leviers convenables, et régularise le mouvement de la chaîne. À cet effet, les goupillons, on emploie une chaîne (pareille à celles dont on se sert pour élever les boîtes à navettes) qui est mise au moyen de leviers convenables, et régularise le mouvement de la chaîne.

MACHINE À CARBER. — NOUS AVONS une nouvelle forme de carder pour couvrir les tambours et les déboueurs, dans les machines à carder, ainsi qu'une nouvelle disposition des cardes sur les rouleaux, dont le but principal est le nettoyage automatique des cylindres, en même temps que de travailler la fibre de la laine ou autre fibre, de la même façon qu'un tambour ordinaire. D'après ce plan, la carte principale qui peut être composée de cardes à croes ordinaires est employée, avec d'autres croes pointus, en acier dur ou doux, et plus longues que celles faisant partie de la carte des tambours déboueurs. Ces cardes plus longues, sont disposés ou adaptés dans les tambours de façon à ce que l'un de ces croes se trouve placé dans l'espace laissé entre deux autres plus courts. Quand les tambours fonctionnent, l'extrémité des pointes de croes les plus longues, en agissant sur les cardes dans les cardes des tambours et en enlève les déchets et impuretés, tandis que les autres croes de la carte ordinaire opèrent de la manière habituelle.

ORDRE DU JOUR: 1. Correspondance. 2. Présentation de nouveaux membres. 3. Scrutin pour l'admission de trois nouveaux membres présentés en décembre. 4. Scrutin pour le renouvellement partiel du conseil d'administration. 5. Election d'un vice-président en remplacement de M. Longhaye, décedé. 6. Nomination d'une commission des finances. 7. Distribution des jetons de lecture et de jetons de présence acquis au 31 décembre 1878. 8. Communications: De M. Junker, sur le pantalon mécanique des fils de soie. De M. Paul Secq, sur l'industrie textile à l'Exposition. 9. Objets divers.

La Cour d'Appel de Paris vient de rendre son arrêt dans l'affaire Wilhelm contre la société civile Sedan-Lorouville et la faillite Lille-Valenciennoise. Il s'agit de l'entrepreneur, dont les prétentions ont retardé si longtemps le paiement régulier des coupes d'annuités de Sedan-Lorouville. La cour a écarté les prétentions de M. Wilhelm à être payé par privilège, et a déclaré que tout acte d'opposition à la société civile des amitiés Sedan-Lorouville.

La faillite Lille-Valenciennoise se trouve elle-même débarrassée d'un procès qui entraînait sa marche et qui nécessitait le recouvrement de 500,000 fr. d'actif commun.

Par décision de M. le sous-secrétaire d'Etat au ministère des finances, le traitement de début des employés de l'Administration des postes, qui était de 1,200 fr., a été porté à 1,300 fr.

NÉCROLOGIE. — On annonce la mort, à Douai, de M. Pagard, conseiller à la Cour d'appel.

A l'audience du tribunal de commerce de Lille du 24 de ce mois, M. Henri-Louis-Qu'on y ajoute certaines façons d'agir américaines qui font le désespoir d'un Européen formé, mais qui surprennent tout le monde. Par exemple, on n'a pas de place attente. Vous quittez celle que vous avez adoptée; y a un autre, et vous allez à l'autre. Vous laissez un livre sur une table; votre voisin l'ouvre et le lit. Vous lui rendez la pareille à l'occasion et personne ne se fâche. On mange à tout heure, on boit de même, on va, on vient, on cause en toute liberté; c'est charmant.

M. Balouzet qui n'avait pris qu'un train, de banlieue une seule fois auparavant et pour très peu de temps, fut stupéfait de ce genre de vie si nouveau et il y trouva une puissante distraction.

Il se fit connaissance avec un très-riche banquier anglais qui avait vu à San-Francisco. Ce banquier, nommé Hawart, était l'un des plus heureux spéculateurs de San-Francisco; il se trouvait à la tête d'une maison qui faisait de très-bons affaires.

Le club des joueurs de San-Francisco le nomma champion de la ville. Lord Hawart vit à l'instar d'un prince et se fit dans une partie de longue durée. Le club des joueurs de San-Francisco le nomma champion de la ville.

De plus, à chaque station, il a pu, par le télégraphe, en avoir connaissance de ce qui se passait dans le monde. On conçoit quelle activité règne dans le rapide.

Nous avons raconté, il y a quelques jours, l'arrestation d'une jeune fille, qui, comme nous l'avons vu, avait sa prise dans la cour de sa maison, au moment où elle enlevait tout un paquet de linge que l'on y avait mis pour sécher. Il paraît que M^{lle} Anélie opéra sur une vaste étendue, car plusieurs plaques de vol ont été déposées contre elle par des marchands de chaussures de la rue de Lannoy et de la Grande-Rue.

Plusieurs conscrits chantaient, criaient, dansaient, hier dans la rue de Lannoy. L'un d'eux faisait avec le drapeau des moulinets que n'aurait certainement pas désavoués le tambour major du 43^e de ligne. Bref, ils menaient un tapage tel que le cheval d'un boulanger, prêt pour et parti à fond de train pendant que son maître servait un de ses clients. Le père d'un de ses conscrits, qui travaillait en ce moment le chausseau, le nommé Paul Liagre, tisserand, demeurant au Pile, fut atteint par le cheval et renversé. Une des roues lui passa sur le corps; mais, comme pourdonner un mois de ses raisins au proverbe qui veut qu'il y ait un dieu pour les ivrognes, Liagre malgré l'état d'ébriété dans lequel il se trouvait, se releva et, après avoir absorbé plusieurs grands verres — histoire de se remettre le cœur — il se remit à chanter et à danser de plus belle.

M. l'abbé Ansart, trésorier de l'Université catholique de Lille pour le diocèse d'Arras, a légué sa bibliothèque à cette institution qui fut sa dernière occupation de ses dernières années.

Par décret du Président de la République, les professeurs des lycées des départements chargés de cours des classes élémentaires de 7^e et de 8^e catégories, par ordre de nomination ministérielle, sont divisés en trois classes, et leurs traitements sont fixés de la manière suivante: Lycées de 1^{re} catégorie. — 1^{re} classe, 3,200 fr. — 2^e, 2,700 fr. — 3^e, 2,400 fr. Lycées de 2^e catégorie. — 1^{re} classe, 2,700 fr. — 2^e, 2,300 fr. — 3^e, 2,100 fr. Lycées de 3^e catégorie. — 1^{re} classe, 2,500 fr. — 2^e, 2,200 fr. — 3^e, 2,000 fr. Lycées de 4^e catégorie. — 1^{re} classe, 2,400 fr. — 2^e, 2,100 fr. — 3^e, 2,000 fr.

Par décret du Président de la République, la peine de mort, prononcée par la Cour d'assises de Douai, contre le nommé Deleert, a été commuée en celle des travaux forcés à perpétuité.

A propos du tirage au sort on a demandé si le fils aîné de femme veuve, qui s'est marié avant le tirage au sort, est dispensé du service militaire? Le fils aîné de femme veuve, célibataire ou marié, est dispensé du service d'activité en temps de paix; mais si la cause de dispense vient à cesser, c'est-à-dire si sa mère vient à mourir dans l'une des cinq années qui suivent le tirage au sort de la classe à laquelle il appartient, le jeune homme, s'il n'est soumis à toutes les obligations des hommes de sa classe, et doit rejoindre son corps. Il en est de même si la mère se remarie pendant les cinq ans de dispense du fils.

M. J.-B. Desbonnets, adjoint au maire de Lille, a donné sa démission.

La prochaine assemblée générale mensuelle de la Société industrielle du Nord de la France aura lieu mardi 28 janvier, à trois heures, au siège de la Société, rue des Jardins, 29, à Lille.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX. DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 25 JANVIER. Marie Parmentier, rue de la Paix, 15. — Gustave Van Eynde, 67 ans, appren. rue de Valenciennes, 10. — Georges Deltour, rue de la Clé, 3. — Ernestine Frankart, rue de la Promenade, — Jules Lemaire, rue des 7 Ponts, 3. — Achille Hus, au Pile, maison Delcroix, 151. DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 25 JANVIER. — François Van Eynde, 67 ans, appren. rue de Valenciennes, 10. — Georges Deltour, rue de la Clé, 3. — Ernestine Frankart, rue de la Promenade, — Jules Lemaire, rue des 7 Ponts, 3. — Achille Hus, au Pile, maison Delcroix, 151.

CONVOIS FUNÈRES & OBITS. Les amis et connaissances de la famille CAQUANT, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame CATHERINE LEPEVRE, veuve de Monsieur CAQUANT, cour Mascu, 21, à Angélique Lambin, 80 ans, rue de Luxembourg, fort Condorcet, — Delcroix, résident, rue de Valenciennes, 10. — M. et Mme Lefebvre, 2 mois, rue des Filles-de-Joie.

MARIAGE DU 25. — Yvon Vanmalleghe, 53 ans, bouffeur, et Marie Moreaux, 53 ans, journalière.

CONVOIS FUNÈRES & OBITS. Les amis et connaissances de la famille CAQUANT, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame CATHERINE LEPEVRE, veuve de Monsieur CAQUANT, cour Mascu, 21, à Angélique Lambin, 80 ans, rue de Luxembourg, fort Condorcet, — Delcroix, résident, rue de Valenciennes, 10. — M. et Mme Lefebvre, 2 mois, rue des Filles-de-Joie.

CONVOIS FUNÈRES & OBITS. Les amis et connaissances de la famille CAQUANT, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame CATHERINE LEPEVRE, veuve de Monsieur CAQUANT, cour Mascu, 21, à Angélique Lambin, 80 ans, rue de Luxembourg, fort Condorcet, — Delcroix, résident, rue de Valenciennes, 10. — M. et Mme Lefebvre, 2 mois, rue des Filles-de-Joie.

CONVOIS FUNÈRES & OBITS. Les amis et connaissances de la famille CAQUANT, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame CATHERINE LEPEVRE, veuve de Monsieur CAQUANT, cour Mascu, 21, à Angélique Lambin, 80 ans, rue de Luxembourg, fort Condorcet, — Delcroix, résident, rue de Valenciennes, 10. — M. et Mme Lefebvre, 2 mois, rue des Filles-de-Joie.

CONVOIS FUNÈRES & OBITS. Les amis et connaissances de la famille CAQUANT, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame CATHERINE LEPEVRE, veuve de Monsieur CAQUANT, cour Mascu, 21, à Angélique Lambin, 80 ans, rue de Luxembourg, fort Condorcet, — Delcroix, résident, rue de Valenciennes, 10. — M. et Mme Lefebvre, 2 mois, rue des Filles-de-Joie.

CONVOIS FUNÈRES & OBITS. Les amis et connaissances de la famille CAQUANT, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame CATHERINE LEPEVRE, veuve de Monsieur CAQUANT, cour Mascu, 21, à Angélique Lambin, 80 ans, rue de Luxembourg, fort Condorcet, — Delcroix, résident, rue de Valenciennes, 10. — M. et Mme Lefebvre, 2 mois, rue des Filles-de-Joie.

reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

UN OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au domicile de M. de Valenciennes, à Roubaix, le lundi 27 janvier 1879, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Marie-Joséphine YANDOOBCELLE, décedée à Roubaix, le 28 janvier 1878, à l'âge de 28 ans. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

UN OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au domicile de M. de Valenciennes, à Roubaix, le lundi 27 janvier 1879, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Marie-Joséphine YANDOOBCELLE, décedée à Roubaix, le 28 janvier 1878, à l'âge de 28 ans. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

UN OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au domicile de M. de Valenciennes, à Roubaix, le lundi 27 janvier 1879, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Marie-Joséphine YANDOOBCELLE, décedée à Roubaix, le 28 janvier 1878, à l'âge de 28 ans. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

UN OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au domicile de M. de Valenciennes, à Roubaix, le lundi 27 janvier 1879, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Marie-Joséphine YANDOOBCELLE, décedée à Roubaix, le 28 janvier 1878, à l'âge de 28 ans. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

UN OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au domicile de M. de Valenciennes, à Roubaix, le lundi 27 janvier 1879, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Marie-Joséphine YANDOOBCELLE, décedée à Roubaix, le 28 janvier 1878, à l'âge de 28 ans. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

UN OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au domicile de M. de Valenciennes, à Roubaix, le lundi 27 janvier 1879, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Marie-Joséphine YANDOOBCELLE, décedée à Roubaix, le 28 janvier 1878, à l'âge de 28 ans. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

UN OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au domicile de M. de Valenciennes, à Roubaix, le lundi 27 janvier 1879, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Marie-Joséphine YANDOOBCELLE, décedée à Roubaix, le 28 janvier 1878, à l'âge de 28 ans. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

UN OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au domicile de M. de Valenciennes, à Roubaix, le lundi 27 janvier 1879, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Marie-Joséphine YANDOOBCELLE, décedée à Roubaix, le 28 janvier 1878, à l'âge de 28 ans. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

UN OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au domicile de M. de Valenciennes, à Roubaix, le lundi 27 janvier 1879, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Marie-Joséphine YANDOOBCELLE, décedée à Roubaix, le 28 janvier 1878, à l'âge de 28 ans. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

UN OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au domicile de M. de Valenciennes, à Roubaix, le lundi 27 janvier 1879, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Marie-Joséphine YANDOOBCELLE, décedée à Roubaix, le 28 janvier 1878, à l'âge de 28 ans. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

UN OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au domicile de M. de Valenciennes, à Roubaix, le lundi 27 janvier 1879, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Marie-Joséphine YANDOOBCELLE, décedée à Roubaix, le 28 janvier 1878, à l'âge de 28 ans. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

UN OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au domicile de M. de Valenciennes, à Roubaix, le lundi 27 janvier 1879, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Marie-Joséphine YANDOOBCELLE, décedée à Roubaix, le 28 janvier 1878, à l'âge de 28 ans. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

UN OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au domicile de M. de Valenciennes, à Roubaix, le lundi 27 janvier 1879, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Marie-Joséphine YANDOOBCELLE, décedée à Roubaix, le 28 janvier 1878, à l'âge de 28 ans. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

UN OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au domicile de M. de Valenciennes, à Roubaix, le lundi 27 janvier 1879, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Marie-Joséphine YANDOOBCELLE, décedée à Roubaix, le 28 janvier 1878, à l'âge de 28 ans. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

UN OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au domicile de M. de Valenciennes, à Roubaix, le lundi 27 janvier 1879, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Marie-Joséphine YANDOOBCELLE, décedée à Roubaix, le 28 janvier 1878, à l'âge de 28 ans. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

UN OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au domicile de M. de Valenciennes, à Roubaix, le lundi 27 janvier 1879, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Marie-Joséphine YANDOOBCELLE, décedée à Roubaix, le 28 janvier 1878, à l'âge de 28 ans. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

UN OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au domicile de M. de Valenciennes, à Roubaix, le lundi 27 janvier 1879, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Marie-Joséphine YANDOOBCELLE, décedée à Roubaix, le 28 janvier 1878, à l'âge de 28 ans. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

UN OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au domicile de M. de Valenciennes, à Roubaix, le lundi 27 janvier 1879, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Marie-Joséphine YANDOOBCELLE, décedée à Roubaix, le 28 janvier 1878, à l'âge de 28 ans. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

UN OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au domicile de M. de Valenciennes, à Roubaix, le lundi 27 janvier 1879, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Marie-Joséphine YANDOOBCELLE, décedée à Roubaix, le 28 janvier 1878, à l'âge de 28 ans. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

UN OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au domicile de M. de Valenciennes, à Roubaix, le lundi 27 janvier 1879, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Marie-Joséphine YANDOOBCELLE, décedée à Roubaix, le 28 janvier 1878, à l'âge de 28 ans. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

UN OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au domicile de M. de Valenciennes, à Roubaix, le lundi 27 janvier 1879, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Marie-Joséphine YANDOOBCELLE, décedée à Roubaix, le 28 janvier 1878, à l'âge de 28 ans. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

UN OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au domicile de M. de Valenciennes, à Roubaix, le lundi 27 janvier 1879, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Marie-Joséphine YANDOOBCELLE, décedée à Roubaix, le 28 janvier 1878, à l'âge de 28 ans. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

UN OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au domicile de M. de Valenciennes, à Roubaix, le lundi 27 janvier 1879, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Marie-Joséphine YANDOOBCELLE, décedée à Roubaix, le 28 janvier 1878, à l'âge de 28 ans. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

UN OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au domicile de M. de Valenciennes, à Roubaix, le lundi 27 janvier 1879, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Marie-Joséphine YANDOOBCELLE, décedée à Roubaix, le 28 janvier 1878, à l'âge de 28 ans. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

UN OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au domicile de M. de Valenciennes, à Roubaix, le lundi 27 janvier 1879, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Marie-Joséphine YANDOOBCELLE, décedée à Roubaix, le 28 janvier 1878, à l'âge de 28 ans. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

UN OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au domicile de M. de Valenciennes, à Roubaix, le lundi 27 janvier 1879, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Marie-Joséphine YANDOOBCELLE, décedée à Roubaix, le 28 janvier 1878, à l'âge de 28 ans. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

UN OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au domicile de M. de Valenciennes, à Roubaix, le lundi 27 janvier 1879, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Marie-Joséphine YANDOOBCELLE, décedée à Roubaix, le 28 janvier 1878, à l'âge de 28 ans. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

UN OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au domicile de M. de Valenciennes, à Roubaix, le lundi 27 janvier 1879, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Marie-Joséphine YANDOOBCELLE, décedée à Roubaix, le 28 janvier 1878, à l'âge de 28 ans. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

UN OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au domicile de M. de Valenciennes, à Roubaix, le lundi 27 janvier 1879, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Marie-Joséphine YANDOOBCELLE, décedée à Roubaix, le 28 janvier 1878, à l'âge de 28 ans. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.